



BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

Vous pouvez renouveler aussi votre adhésion et faire un don en ligne sur le site sécurisé www.helloasso.com

Puis mentionner Maisons pour la Vie dans la barre de recherche.

Au titre de l'année 2018, je souhaite

	•
	Adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Association MAISONS POUR LA VIE
	Dans ce cas, je peux participer à l'Assemblée Générale sous réserve du règlement effectif de ma cotisation annuelle de 15€
	Adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Association MAISONS POUR LA VIE et faire un don complémentaire
	Dans ce cas, je peux participer à l'Assemblée Générale sous réserve du règlement effectif de ma cotisation annuelle le 15 €. En plus de ma cotisation, je fais un don d'un montant de€
□ <u>1</u>	Faire un don à l'Association MAISONS POUR LA VIE d'un montant de €
s'élev	s vous rappelons que les cotisations et dons versés à l'Association ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu, d'un montar vant à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, vous devrez joindre e déclaration de revenus, le reçu qui vous sera remis par l'Association.
	Ci-joint mon règlement total (cotisation et / ou don) de € (Chèque à l'ordre de : Association MAISONS POUR LA VIE)
Nor	n:Prénom:
Adr	esse:
Cod	le Postal : Commune :
Adr	resse E-Mail :
Date	e:Signature:
1.7	

Merci de bien vouloir adresser ce bulletin accompagné de votre règlement à :

M. Loïc de Sainte Marie - ASSOCIATION MAISONS POUR LA VIE

3 allée Jacques-Henri Lartigue 92400 Courbevoie

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion administrative des adhérents et/ou donateurs. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau de l'Association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :